

19 JUIN 2019



Toulon, le 19 juin 2019

Monsieur Michel PERROT
Directeur du C.H.I.T.S.

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons que nous déposons localement un préavis de grève à durée illimitée à partir de 20h30 le 26 juin 2019.

Ce préavis est déposé pour l'ensemble des personnels de l'établissement, statutaires et non statutaires, y compris le personnel médical quelque soit le statut.

Conformément à la lettre circulaire DH/FH1 n°96-4642, les retenues de salaires seront strictement proportionnelles au nombre d'heures de service non fait. Les agents déterminent la durée d'interruption de service qu'ils désirent pratiquer et en informent leur responsable hiérarchique.

Ce préavis est déposé localement à l'appel de la Section syndicale CFDT du CHITS et du Syndicat CGT du CHITS, appuyé par les préavis nationaux des Fédérations Santé CGT, FO et SUD sur les secteurs SAMU / Urgences.

Dans ce cadre nous revendiquons localement :

Pour tous les agents :

- Une augmentation de salaire de 300 euros et de fait le dégel du point d'indice.
- L'arrêt des fermetures de lits saisonniers et arrêt des fermetures de lits,
- L'ouverture de toutes les lignes SMUR sur le département avec les effectifs en conséquence,
- La titularisation immédiate de tous les contractuels,
- L'arrêt des fermetures des SAU et lits d'UHCD,

Pour les Urgences Sainte Musse :

- Le positionnement de 4 Aides soignants par vacation (matin, après-midi, nuit),
- Le positionnement de 10 IDE de jour et 8 la nuit,

- La réorganisation des horaires des ASH, avec l'implication de ces derniers, pour éviter la présence d'un seul ASH présent dans les urgences durant 3h30,
- Le paiement des heures supplémentaires pour les agents du Bureau des Entrées et l'arrêt des changements de plannings lorsque celui-ci est donné,
- L'assurance que le brancardage soit assuré par un brancardier de jour comme de nuit,
- L'agrandissement des Urgences à la hauteur de l'activité,
- La réponse immédiate aux demandes de matériels,

Pour les Urgences La Seyne :

- Le positionnement d'un agent du Bureau des Entrées la Nuit,
- Le positionnement de deux aides soignants la journée et un la nuit,

Pour la salle de régulation :

- La finalisation des 6 embauches d'ARM actées en 2018,
- L'embauche de 3 ARM pour dégager les coordinateurs sur les tâches qui leurs sont attribuées,
- L'attribution de nouveaux locaux en adéquation avec le dimensionnement de l'équipe (problème de sonorité, températures, ergonomies de postes, etc.)
- La création d'un statut d'ARM, différencié de celui des AMA,
- La reconnaissance du statut de coordonnateur au sein du CHITS.

Pour les conducteurs ambulanciers :

- La reconnaissance de la catégorie active.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la Section Syndicale CFDT du CHITS
Franck FABRE

P/10 

Pour la CGT du CHITS
Manon MAGAGNOSC


Syndicat CGT Hospitaliers
TOULON - LA SEYNE

Section CFDT du CHITS
Hôpital Sainte-Musse
54 rue Henri Sainte-Claire Deville
BP 1412
83056 TOULON CEDEX
Tél. : 04 94 14 55 93